

PAR COURRIEL

Québec, le 6 janvier 2021



INFORMER

Madame Chantale Dallaire
Centre intégré de santé et de services sociaux de Fermont
1, rue de l'Aiglon
Fermont (Québec) G0G 1J0
chantale.dallaire.09ciyss@ssss.gouv.qc.ca

**Objet : Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des
stériles à la mine de fer du lac Bloom – DQ23 – Questions complémentaires**



CONSULTER

Monsieur,

La commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet des questions que vous
trouverez en annexe.



ENQUÊTER

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **8 janvier à 9 h** prochain, compte
tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque
question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer,
Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

1. Un élément de réponse que vous nous avez fourni nous laisse croire que nos questions précédentes ont peut-être été mal comprises. En effet, à la page 1 du DQ6.1, vous dites « ce besoin de travailleurs pour la phase de construction/transformation est semblable à ce qui était annoncé pour la construction de 2011 (400 emplois) ». Or, il semble que le nombre de travailleurs pour la phase de construction du projet d'augmentation de la capacité de stockage a été confondu avec celui du développement de la phase d'augmentation de la capacité de production de la mine (ce que l'initiateur appelle « la phase 2 » dans l'étude d'impact). Le nombre de travailleurs de la construction pour le projet d'augmentation de la capacité de stockage des résidus miniers et des stériles est plutôt évalué entre 80 et 100 personnes par MFQ (voir PR5.2, p. 3-44 et 8-28).

Veillez indiquer si les réponses à nos questions demeurent tout de même inchangées (DQ6.1). Dans le cas contraire, veuillez apporter les corrections nécessaires.

2. À la page 2 du DQ6.1, il est mentionné que l'arrivée de travailleurs « augmente les dépenses de l'établissement de santé local ».

- a. Quelle est l'augmentation des dépenses prévue par l'arrivée de 80 à 100 travailleurs de la construction annuellement pendant 2 ans ?
- b. Quel est le financement supplémentaire à prévoir pour le Centre multiservices de santé ?
- c. Ce montant est-il ou sera-t-il disponible en prévision de leur arrivée ?

3. Le fait que l'alcool soit interdit dans les installations de MFQ, dont le camp de travailleurs, présente-t-il un risque, ironiquement, que les travailleurs viennent à Fermont pour fréquenter les débits de boisson ? Si c'est le cas, ceci aurait l'effet contraire de ce qui est souhaité, soit d'éviter les comportements répréhensibles de leur part dans la ville de Fermont. Croyez-vous qu'un débit de boisson à l'intérieur du camp de travailleurs, où le nombre de consommations par personne serait limité (« wet mess »), permettrait d'éviter que les travailleurs aillent en ville ? Quel est votre avis à ce sujet ?

4. Croyez-vous que les mesures de mitigations proposez par l'initiateur afin d'éviter les problèmes de cohabitation, tels que vécus en 2011, sont suffisantes (présence d'agents de liaison communautaires, comité de suivi, priorité aux travailleurs locaux, régionaux et autochtones, camps de travailleur à l'extérieur de la ville et imposition de « règles de vie » (voir DQ18.1 – QC8 ; DT4, p. 62 à 65 ; PR5.2, p. 8-28 ; PR5.2, p. 8-45)) ??